

PARCOURS LANGUES, NOUVEAU LYCÉE, NOUVEAU BAC, ÉTUDES SUPÉRIEURES...

LA POLITIQUE PÉDAGOGIQUE DE L'AEFE

FABRICE ROUSSEAU, CHEF DU SERVICE PÉDAGOGIQUE

L'équilibre de 3 principes :

- ◆ **Le respect des textes du ministère de l'éducation nationale** française qui ont permis l'homologation de l'établissement. A ce titre, ce sont les directives du MEN dont les critères de l'homologation détaillés dans la note de service du 5 juillet 2018 du BO de l'Education nationale.
- ◆ **L'adaptation au contexte local dont la première est les attentes des familles** qui souhaitent scolariser leurs enfants dans un établissement français. On ne remet pas en question les principes ou orientations de l'Education nationale mais on recherche des compromis pour satisfaire l'intérêt des élèves.
- ◆ **L'intérêt des élèves** : En tant qu'inspecteurs pédagogiques généraux ou inspecteurs de l'éducation nationale détachés auprès de l'AEFE, nous sommes garants de l'intérêt des élèves. Veiller, par exemple, à ce qu'ils n'aient pas de semaine trop lourde ou qu'ils puissent réussir les examens français auxquels ils vont se présenter.

Les réformes de l'Education nationale

Les premiers textes de réforme sont des projets **d'aménagement de contenus d'enseignement de français, de maths et d'éducation morale et civique pour les cycles 2, 3 et 4** (CP à 6ème). Parfois les clarifications entraînent des changements conséquents. Nous les transmettons à l'ensemble des établissements du réseau avec quelques conseils d'adaptation aux enseignants de l'élémentaire et seront à mettre en oeuvre dès le 1er septembre.

La réforme du lycée à l'horizon 2021

Le changement nécessitera de nouveaux programmes, une nouvelle clé de répartition horaire et une organisation du lycée repensée pour respecter la volonté du ministre **d'un seul bac général, des spécialités et un oral qui aura lieu en français**.

Nous avons déjà les grandes lignes de ce bac que nous devons mettre en oeuvre. Si on veut que la réforme porte ses fruits nous

devrons être en mesure de dispenser le plus grand nombre possible d'enseignements de spécialité mais en fonction des contraintes en ressources humaines dont nous disposons dans les établissements. Autant d'inconnues qui vont être résolues, on l'espère, pour la fin de l'année civile 2018.

Des décrets, des textes d'application sont attendus début 2019 sur lesquels nous pourrions travailler et ensuite retourner vers les équipes des établissements. L'ensemble des inspecteurs de l'AEFE se mobilisera pour expliquer, sur le terrain, la réforme du lycée.

Des inconnues de taille

- ◆ **Que vont devenir les sections internationales avec l'option internationale du baccalauréat ?** Est-ce que la dimension consubstantielle aux sections internationales que sont les DNL vont rester dans les disciplines actuelles? Est-ce que d'autres disciplines vont pouvoir être ouvertes? Des arbitrages sont en cours.
- ◆ **Les tests de positionnement au début de la classe de seconde** en français et en mathématiques. Ils devraient avoir lieu en septembre et octobre 2018. Ce sont plutôt des évaluations de compétences, permettant de positionner l'élève afin de choisir les enseignements de spécialité qui lui correspondront pour la deuxième partie de la seconde et les deux années du cycle terminal.

Or, nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, de faire passer aux élèves de l'enseignement français à l'étranger les mêmes tests que les élèves en France (évaluations préparées par la DEPP -direction de l'évaluation et de la performance et de la prospective du ministère de l'Education nationale), pas plus sur le premier cycle que sur la 6ème ou la seconde.

Le directeur de l'AEFE a sollicité un entretien avec la directrice de la DEPP pour trouver une solution pour l'année prochaine. Au vu des résultats des élèves au baccalauréat c'est moins une question pragmatique qu'une question de principe que nous essayons de résoudre depuis 8 mois pour que les enfants des établissements français à l'étranger soient strictement traités comme ceux de France.



Nous voulons éviter que des établissements construisent en interne leurs propres tests d'évaluation.

Poursuite d'études supérieures

Sur l'ensemble des bacheliers qui ont passé leur bac à l'étranger l'an passé, 47% étudient en France. *A lire dans la dernière brochure de Campus France

Nous ne savons pas ce que vont choisir nos bacheliers 2018. Il y a des effets de mode. J'ai été en poste à l'ambassade de Chine à Pékin et parmi les promotions de 45 élèves en moyenne du lycée français il y avait une université canadienne qui attirait entre 2 et 15 élèves par an. C'est un choix extrêmement labile.

Sur les 10-15 ans passés, la tendance est que globalement les meilleurs étudiants font leurs études dans le monde entier, quelle que soit leur nationalité et quel que soit leur pays.

La France a développé le dispositif Excellence major, très bon outil pour attirer nos élèves en France.

Nos élèves passent le bac en français, ont des diplômes français mais ne font pas forcément toutes leurs études supérieures en France. C'est le cas de l'Espagne. Des élèves de parents français passent leur bac français et font des études supérieures en Espagne. (C'est étonnant parce qu'ils n'ont pas de section internationale en Espagne au sein de l'enseignement français à l'étranger en raison de difficultés de mise en oeuvre de l'accord bilatéral qui prévoit des mises à disposition d'enseignants de l'Education nationale espagnole, ressources que l'Education nationale espagnole n'est pas en mesure de contribuer.)

Certains pays, comme le Nigéria, exigent un bac local. C'est une illustration assez évidente de la régulation du marché du travail par l'exigence de diplômes nationaux même si cela doit avoir une efficacité très contestable par les faits.

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'AEFE

FABRICE ROUSSEAU, CHEF DU SERVICE PÉDAGOGIQUE

Valeur d'un bac français

Le diplôme de fin d'études secondaires le plus accepté dans le monde, pour entrer à l'université, est le baccalauréat français.

D'abord parce que nous sommes un pays de tradition étatique ancienne, que notre diplomatie a signé des protocoles de reconnaissance mutuelle des diplômes, à l'exception de quelques rares pays. Beaucoup de pays ajoutent à cette reconnaissance une condition linguistique. D'autres, pays ou universités, rajoutent la note de maths, comme en Amérique du Nord ou en Suisse. Les attachés culturels devront retourner auprès des autorités locales ou universités pour retrouver les bases d'un accord bilatéral de reconnaissance des diplômes pour le nouveau bac, afin de permettre à nos enfants d'étudier dans le pays du monde de leur choix.

Depuis que les premières écoles françaises dans le monde ont été créées, les pays imposent des exigences régaliennes pouvant poser problème et freinent le réseau mondial de scolarisation que nous avons été les premiers à bâtir avec ses propres diplômes, programmes, principes et valeurs. Et la même gouvernance.



Le français, langue des études

Dans plusieurs territoires, en particulier en Amérique latine, la proportion de Français est très faible. Le français n'est donc pratiqué qu'à l'école et qu'en classe.

Ceci nous oblige à la plus grande vigilance sur l'importance accordée à la langue française, langue des examens, langue du brevet, du baccalauréat et de l'oral au baccalauréat 2021 qui sera multidisciplinaire. Tous les élèves devront garantir un niveau suffisant de vocabulaire en français.

C'est également la langue des 47% de bacheliers qui viendront poursuivre leurs études supérieures en France.

**Dans l'éducation la mondialisation est réalisée.
Et il faut s'y préparer.**



Pouvoir régalien, revendication linguistique nationale

Le ministère de l'Education nationale a autorisé l'enseignement français à l'étranger à disposer de +2 h dans l'emploi du temps pour l'enseignement de la langue du pays hôte. C'est peu. Plusieurs pays imposent à leurs nationaux scolarisés dans nos établissements, l'apprentissage de la langue nationale.

Certains pays peuvent imposer 4 ou 5 heures supplémentaires dans l'emploi du temps des élèves. Ainsi, à Barcelone pour étudier 1h le castillan, il faut 1h en catalan, ce qui peut représenter un volume de 6 heures par semaine.

D'autres interdisent à leurs nationaux de suivre un autre programme que le leur. C'est le cas de la France : tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans sur le territoire sont tenus de suivre le socle commun de connaissances et de compétences et de culture, et cela s'impose à tous les établissements, même privés hors contrat, même aux familles qui scolarisent leurs enfants à la maison. Nous avons été un des plus anciens pays au monde à faire de la question éducative une question régaliennne, politique et réglementée. On a beau jeu de critiquer la Chine qui refuse que les enfants chinois soient scolarisés dans les écoles à programme étranger mais c'est la même chose en France !

L'articulation entre les textes de l'Education nationale et les attentes des familles se fait dans le contexte de plus en plus évident et contraignant des législations nationales.

NOUVELLE BROCHURE SUR LES LANGUES

La nouvelle brochure sur l'enseignement des langues dans le réseau AEFE rappelle quelques principes :

- => Plus on parle tôt les langues vivantes mieux on les parle
- => Plus on en parle tôt et plus on en parle.

C'est un processus lié au nombre de langues mais pas obligatoirement au nombre d'heures passées à pratiquer la langue.

Les études de science cognitive nous apprennent que le passage fréquent d'une langue à l'autre permet de mieux distinguer et renforcer la maîtrise des langues chez le petit enfant.

Pour le dire clairement, un enfant faisant 40 minutes d'anglais tous les jours pendant 5 jours apprend plus vite l'anglais que s'il en fait 2 jours pleins dans la semaine. Le fait de passer du français à l'anglais chaque jour, même pour 40 minutes, renforce le français et accélère l'apprentissage de l'anglais.

Les établissements ont mis en place des dispositifs stratégiques d'apprentissage précoce à deux langues, dès la maternelle. Les enfants commencent une langue dès la petite section, une deuxième en MS ou GS. Donc, en CP où le français est la langue de l'école et de l'écrit, les enfants ont déjà deux langues actives dans l'oreille.

Attention : Dans la pratique - et dans l'esprit des programmes de maternelle de 2015-, la grande section ne doit pas être une classe préparatoire au CP mais donner à chaque enfant le goût d'aller à l'école tous les jours. Pour avoir fréquenté l'Asie, je suis très heureux que l'enseignement français à l'étranger ne détourne pas les stratégies pédagogiques pour transformer les enfants en singes savants qui à 4 ans sauraient lire et écrire et compter en 4 langues. Nous devons être attentifs aux besoins et aux capacités réelles de nos enfants.

A partir du CP nous proposons 2 types de parcours :

1/ la section internationale pour les élèves qui ont les meilleures compétences linguistiques car dans son principe même la section internationale est sélective.

Nous aurons 138 sections internationales ouvertes dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger en septembre prochain. Nous insistons pour que les sections internationales commencent dès le CP.

Les SI sont un dispositif de l'éducation nationale, dont la garantie première est la continuité de la scolarité. Les BO de l'Education nationale mentionnent les programmes du cycle terminal. Ces instructions, qui peuvent paraître contraignantes, sont une garantie de continuité de l'enseignement des élèves du CP jusqu'à la terminale.

C'est un dispositif sélectif, à fort niveau d'exigence, qui rajoute des heures à l'emploi du temps des élèves. Nous devons être attentifs à ce que ça ne soit pas obligatoire pour tous les élèves de l'établissement. Tous nos enfants ne sont pas capables de suivre une section internationale.

Tous ne le veulent pas d'ailleurs. On peut le voir dans certains pays où la section internationale est obligatoire jusqu'en 3ème pour les élèves d'une certaine nationalité. 80 % d'entre eux l'abandonnent à l'entrée en seconde.

A vrai dire, tant que l'on aura en section internationale une DNL d'histoire-géo (à l'exception du chinois et du coréen où la DNL est la mathématique), il y aura une désaffection des élèves de filière scientifique. Il est vrai que le prochain bac n'aura pas de filière mais ceux qui choisiront la spécialité maths-physique seront peu tentés.

2/ Le parcours PARLE (parcours adapté et renforcé en langue étrangère)

Un texte de la DGESCO permet aux écoles, en France et dans le réseau, de concevoir une stratégie linguistique pour toute discipline du second degré pouvant être enseignée jusqu'à la moitié de son temps hebdomadaire heures élève dans une langue étrangère.

On peut ainsi enseigner en langue étrangère près de 40 % maximum du programme. L'objectif est d'offrir des possibilités de parcours linguistiques à tous les établissements qui en ont les ressources humaines et financières.

Nous avons saisi cette possibilité, hors section internationale et indépendamment du niveau de langue, avec de la DNL élargie. 25% de la semaine seront consacrés à une seule langue étrangère. Soit 3h de langue + 2 à 3h de sciences ou EIST, hist/geo/musique, etc.

Ce parcours est adapté autant aux établissements qu'aux élèves: adapté aux compétences des personnels, aux capacités financières des établissements à en embaucher de nouveaux, aux capacités des enseignants à se former pour augmenter en compétence linguistique.

En CP, CE1, CE2 => 20 % de la semaine en langue étrangère

En cycle 3 et 4 (jusqu'en 3^{ème}) => on passera à 25 % de la semaine.

Au lycée, les sections européennes et orientales sont la continuité logique du parcours PARLE, en attendant de savoir ce qu'elle deviendront dans le bac 2021.

Il faut répondre à la demande de plus de langues mais le faire avec finesse, en respectant les temps d'apprentissage des enfants, leurs besoins physiologiques et leurs capacités cognitives : on ne peut pas les mettre à 3/3 sauf les enfants bilingues. *Les enfants bilingues sont à 90% les enfants de famille bilingue. Le bilinguisme c'est la double langue maternelle quand, à la maison, on parle deux langues dès la naissance.

Notre objectif est de monter les compétences linguistiques des élèves qui nous sont confiés dès la maternelle et leur permettre d'aller faire des études supérieures dans ses langues.

Le dispositif PARLE permet de diversifier les parcours linguistiques des élèves. C'est aussi un excellent moyen d'attirer de nouvelles familles et donc de nouveaux élèves dans les établissements.

